



SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 MARS 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 23 mars 2023

Présents à la séance : 81

Compte-rendu de la séance :
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé à la salle des Fêtes de Chocques, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 23 mars 2023.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, Mme GOUILLART, M. LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, BRIGE, Mme BERROYER, MM. SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, M. KWARTNIK, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : MM. FIGENWALD, BEAUVOIS, DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : M. MASSART, Mme TURBERT, M. DUMUR ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Le délégué de la commune de Fouquières-lez-Béthune : M. WYNNE ; Le délégué de la commune de Gonnehem : M. ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : M. CARAMIAUX, Mme SAUVAGE, M. DESCAMPS, Mme LECOMPTE, M. FAVIER, Mme POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme MONVOISIN ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, MM. BOBEK, COUVILLERS, Mme BACHELET ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. SWITALSKI, NOREL, Mmes

ANTKOWIAK, BACLET, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. CARPENTIER ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Le délégué de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. PERRIN à M. JEVTOVIC, Mme CHOCHOI à Mme PHILIS, Mme BEIGNIER à Mme LOISEAU, Mme LEFEBVRE à M. BEAUVOIS, Mme VANBERGUE à M. FIGENWALD, M. BONNIERE à Mme MULLET, M. FONTAINE à Mme LECOMPTE, M. DELANNOY à M. DAILLES.

Se sont fait représenter : M. GACQUERRE par Mme GOTTRAND, M. CAUET par Mme BREUVART-PETITPAS, M. BAUDET par Mme HAROUAT, M. BEUGIN par M. DUMUR, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme LEFEBVRE par Mme MONVOISIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE par Mme BACHELET, Mme GODART par Mme LEPINE,

Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, MM. GACQUERRE, PERRIN, Mme CHOCHOI, M. CAUET, Mme BEIGNIER, Mmes LEFEBVRE, VANBERGUE, WACH, DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. BEUGIN, M. BONNIERE, MM. DOUVRY, QUENIART, Mme DUBY, MM. DELORY, VAAST, FONTAINE, Mme LEFEBVRE, M. DELANNOY, Mmes CARON, SZYMKOWIAK-BLASCHKE, M. BLONDEL, Mmes GODART, BASSOM.

M. Jean-Marie CARAMIAUX, délégué titulaire de la commune de Hersin-Coupigny, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Comité Syndical du 29 mars 2023

E

Code service : 120

BD

1-12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu les articles L 2121-14 et L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a désigné Monsieur Bruno Chrétien, Vice-président, pour présider la séance relative au vote du compte administratif 2022.

Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 22 mars 2023, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LE COMITÉ SYNDICAL :

- 1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon les annexes jointes,*
- 2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,*
- 4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe.*

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON

Date : 31/03/2023

Qualité : Président

SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS
Annexe - Délibération 1-12 du Comité Syndical du 29 mars 2023

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTE	DEPENSES	RECETTE	DEPENSES	RECETTE
	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT
Résultat reporté		3 492 404,08		1 064 498,74		4 556 902,82
Opérations de l'exercice	4 377 334,01	2 105 209,29	12 697 027,12	12 872 097,02	17 074 361,13	14 977 306,31
TOTAUX	4 377 334,01	5 597 613,37	12 697 027,12	13 936 595,76	17 074 361,13	19 534 209,13
Résultats de clôture		1 220 279,36		1 239 568,64		2 459 848,00
Restes à réaliser	1 186 902,19	1 116 703,54			1 186 902,19	1 116 703,54
TOTAUX CUMULES	5 564 236,20	6 714 316,91	12 697 027,12	13 936 595,76	18 261 263,32	20 650 912,67
RESULTATS DEFINITIF		1 150 080,71		1 239 568,64		2 389 649,35

BUDGET ANNEXE C S A P A	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTE	DEPENSES	RECETTE	DEPENSES	RECETTE
	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT
Résultat reporté		32 807,72		171 090,44		203 898,16
Opérations de l'exercice	14 936,50	16 669,50	279 811,22	302 014,29	294 747,72	318 683,79
TOTAUX	14 936,50	49 477,22	279 811,22	473 104,73	294 747,72	522 581,95
Résultats de clôture		34 540,72		193 293,51		227 834,23
Restes à réaliser	719,82				719,82	
TOTAUX CUMULES	15 656,32	49 477,22	279 811,22	473 104,73	295 467,54	522 581,95
RESULTATS DEFINITIF		33 820,90		193 293,51		227 114,41

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 05/04/2023



ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_112-DE

SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS
Annexe - Délibération 1-12 du Comité Syndical du 29 mars 2023

BUDGET ANNEXE CENTRE DE PLANIFICATION	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté Opérations de l'exercice		21 025,50	49 296,64		28 271,14	
TOTAUX		21 025,50	49 296,64		28 271,14	
Résultats de clôture Restes à réaliser		21 025,50	49 296,64		28 271,14	
TOTAUX CUMULES		21 025,50	49 296,64		28 271,14	
RESULTATS DEFINITIF		21 025,50	49 296,64		28 271,14	

BUDGET ANNEXE AIDES MENAGERES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté		41 581,07	2 050 405,67		2 008 824,60	
Opérations de l'exercice	37 579,01	23 220,09	3 172 459,98	2 741 493,82	3 210 038,99	2 764 713,91
TOTAUX	37 579,01	64 801,16	5 222 865,65	2 741 493,82	5 218 863,59	2 764 713,91
Résultats de clôture Restes à réaliser		27 222,15	2 481 371,83		2 454 149,68	
TOTAUX CUMULES	37 579,01	64 801,16	5 222 865,65	2 741 493,82	5 218 863,59	2 764 713,91
RESULTATS DEFINITIF		27 222,15	2 481 371,83		2 454 149,68	

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 05/04/2023



ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_112-DE

SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS
Annexe - Délibération 1-12 du Comité Syndical du 29 mars 2023

BUDGET ANNEXE CENTRE DE SOINS A DOMICILE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté		47 609,92		251 328,85		298 938,77
Opérations de l'exercice	11 523,60	17 582,08	1 321 876,86	1 390 214,07	1 333 400,46	1 407 796,15
TOTAUX	11 523,60	65 192,00	1 321 876,86	1 641 542,92	1 333 400,46	1 706 734,92
Résultats de clôture		53 668,40		319 666,06		373 334,46
Restes à réaliser	1 124,45				1 124,45	
TOTAUX CUMULES	12 648,05	65 192,00	1 321 876,86	1 641 542,92	1 334 524,91	1 706 734,92
RESULTATS DEFINITIF		52 543,95		319 666,06		372 210,01

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE "GUYNEMER"	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté		229 418,26		143 367,53		372 785,79
Opérations de l'exercice	19 747,13	50 621,83	597 657,54	649 503,82	617 404,67	700 125,65
TOTAUX	19 747,13	280 040,09	597 657,54	792 871,35	617 404,67	1 072 911,44
Résultats de clôture		260 292,96		195 213,81		455 506,77
Restes à réaliser	3 019,20				3 019,20	
TOTAUX CUMULES	22 766,33	280 040,09	597 657,54	792 871,35	620 423,87	1 072 911,44
RESULTATS DEFINITIF		257 273,76		195 213,81		452 487,57



SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS
Annexe - Délibération 1-12 du Comité Syndical du 29 mars 2023

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE "LES SORBIERS"	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté		183 554,30		97 639,20		281 193,50
Opérations de l'exercice	4 326,72	4 716,33	511 457,19	510 174,84	515 783,91	514 891,17
TOTAUX	4 326,72	188 270,63	511 457,19	607 814,04	515 783,91	796 084,67
Résultats de clôture		183 943,91		96 356,85		280 300,76
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 326,72	188 270,63	511 457,19	607 814,04	515 783,91	796 084,67
RESULTATS DEFINITIF		183 943,91		96 356,85		280 300,76

BUDGET ANNEXE E.H.P.A.D. F.DEGEORGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté ou CAF		374 759,41 *		79 628,72		454 388,13
Opérations de l'exercice	296 968,73	90 700,80	5 975 258,76	6 054 135,49	6 272 227,49	6 144 836,29
TOTAUX	296 968,73	465 460,21	5 975 258,76	6 133 764,21	6 272 227,49	6 599 224,42
Résultats de clôture		168 491,48		158 505,45		326 996,93
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	296 968,73	465 460,21	5 975 258,76	6 133 764,21	6 272 227,49	6 599 224,42
RESULTATS DEFINITIF		168 491,48		158 505,45		326 996,93

* Capacité d'autofinancement (CAF)

SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS
Annexe - Délibération 1-12 du Comité Syndical du 29 mars 2023

BUDGET ANNEXE E.H.P.A.D. MARIE CURIE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté ou IAF		188 687,48 *	573 325,92		384 638,44	
Opérations de l'exercice	138 948,04	18 192,16	2 969 475,08	3 037 098,53	3 108 423,12	3 055 290,69
TOTAUX	138 948,04	206 879,64	3 542 801,00	3 037 098,53	3 493 061,56	3 055 290,69
Résultats de clôture		67 931,60	505 702,47		437 770,87	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	138 948,04	206 879,64	3 542 801,00	3 037 098,53	3 493 061,56	3 055 290,69
RESULTATS DEFINITIF		67 931,60	505 702,47		437 770,87	

* Insuffisance d'autofinancement (IAF)

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté	410 069,66				410 069,66	
Opérations de l'exercice	183 346,99	377 145,30	637 980,74	905 409,71	821 327,73	1 282 555,01
TOTAUX	593 416,65	377 145,30	637 980,74	905 409,71	1 231 397,39	1 282 555,01
Résultats de clôture	216 271,35			267 428,97		51 157,62
Restes à réaliser	66 226,95				66 226,95	
TOTAUX CUMULES	659 643,60	377 145,30	637 980,74	905 409,71	1 297 624,34	1 282 555,01
RESULTATS DEFINITIF	282 498,30			267 428,97	15 069,33	

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 05/04/2023



ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_112-DE

SIVOM DE LA COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS
Annexe - Délibération 1-12 du Comité Syndical du 29 mars 2023

TOTAL DES BUDGETS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté	410 069,66	4 611 847,74	2 673 028,23	1 807 553,48		3 336 303,33
Opérations de l'exercice	5 084 710,73	2 704 057,38	28 163 004,49	28 462 141,59	33 247 715,22	31 166 198,97
TOTAUX	5 494 780,39	7 315 905,12	30 836 032,72	30 269 695,07	33 247 715,22	34 502 502,30
Résultats de clôture		1 821 124,73	566 337,65			1 254 787,08
Restes à réaliser	1 257 992,61	1 116 703,54			1 257 992,61	1 116 703,54
TOTAUX CUMULES	6 752 773,00	8 432 608,66	30 836 032,72	30 269 695,07	34 505 707,83	35 619 205,84
RESULTATS DEFINITIF		1 679 835,66	566 337,65			1 113 498,01

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOM. Elle sera, comme la note du budget primitif 2023, disponible sur le site internet du syndicat.

I. Le cadre général :

La clôture de l'exercice budgétaire se caractérise par les opérations de fin d'exercice et l'établissement du compte administratif, document budgétaire qui rend compte de l'exécution budgétaire d'un exercice. Ce dernier doit être présenté en conformité avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte de gestion correspond au bilan (actif/passif) de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est remis par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré. Le compte de gestion est soumis au vote du comité syndical **avant** la présentation du compte administratif. Comme pour l'ensemble des documents budgétaires, un compte de gestion est établi pour chacun des budgets du SIVOM.

Le compte administratif matérialise la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient le 31 décembre de l'année, il reprend les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente alors les résultats comptables de l'exercice budgétaire et contient le bilan comptable de chacun des budgets. Un compte administratif est établi pour chaque budget. Le compte administratif est soumis au vote du comité syndical, il est présenté au plus tard le 30 juin N+1 par le Président qui ne peut prendre part au vote.

Les présentations du compte de gestion et du compte administratif sont analogues et les données chiffrées ont l'obligation d'être strictement égales ; le comité syndical doit en constater la conformité.

Le Compte Administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :

- La délibération en constatant l'adoption ;
- Le compte de gestion ;
- L'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes) ;
- La délibération d'affectation du résultat.

II. Le compte administratif 2022 :

Le compte administratif 2022 consolidé est composé :

- de 10 budgets : le budget principal et les budgets annexes,
- d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Il traduit l'activité des compétences déléguées par les Communes adhérentes au SIVOM de la Communauté du Béthunois.

A. L'activité des compétences :

Différents indicateurs permettent d'appréhender l'activité des compétences :

-Pour **les établissements**, il s'agit du taux d'occupation :

	2019	2020	2021	2022
Taux d'occupation crèche de Lapugnoy	65,50%	63,30%	70,28%	73,59%
Taux d'occupation crèche de Verquigneul	66,10%	64,00%	72,16%	74,51%
Taux d'occupation F DEGEORGE	90,71%	87,65%	96,30%	96,70%
Taux d'occupation M CURIE	98,12%	92,77%	98,69%	98,50%
Taux d'occupation RA GUYNEMER	96,30%	89,16%	81,36%	93,40%
Taux d'occupation RA LES SORBIERS	77,16%	74,69%	64,20%	81,70%

De manière générale, les taux d'occupation de l'ensemble des établissements du SIVOM de la Communauté du Béthunois sont constatés en hausse sur cette année 2022.

-Pour **la restauration collective**, il s'agit du nombre de repas produits :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de repas UCPR	737 160	553 975	825 432	891 891

L'activité de cette compétence poursuit son développement, désormais implantée sur le site de Verquigneul.

-Pour **les services du pôle enfance jeunesse** :

	2019	2020	2021	2022
CLSH : nombre de journées enfants	16 765	9 023	11 003	11 605
Colonie : nombre de séjours	370	116	115	411
Activités physiques et sportives : nombre d'heures réalisées	1 440	1 440	1 300	1 800

Les services proposés par le pôle enfance jeunesse ont repris une activité post covid régulière. Bien qu'en hausse par rapport à 2021, la fréquentation des CLSH demeure néanmoins inférieure à son niveau de 2019 notamment du fait de la sortie de compétence de la ville d'Auchel. Les services « colonie » et « activités physiques et sportives » présentent une trajectoire plus dynamique.

-Pour les services du pôle solidarité santé :

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'heures effectuées SAAD	111 265	109 143	107 000	106 000
Taux d'occupation des 102 places SSIAD	98,34%	97,80%	85%	95%
Nombre de crémations	1 378	1 436	1 565	1 532
Nombre de patients suivis (file active)	421	371	383	451

L'activité du Crématorium, à nouveau impactée par des problématiques techniques sur les fours, reste constante sur 2022.

Le service de soins infirmiers à domicile se rapproche de son niveau d'activité de 2019.

Le centre de soins et de prévention en addictologie enregistre, quant à lui, sa meilleure performance.

Les interventions du service d'aide et d'accompagnement à domicile se sont limitées à 106 000 heures sur cette année.

-Concernant les compétences techniques, l'activité réelle peut être mesurée en fonction du taux de réalisation de l'activité prévisionnelle inscrite au budget :

Compétence	Taux de réalisation de l'activité prévisionnelle	Observations
Voirie entretien	150,20%	Une reprise des projets de travaux de voirie est constatée.
Voirie nettoyage	94,73%	Cette compétence a été fortement impactée par le coût de retraitement des déchets.
Voirie déneigement	94,12%	L'activité de ce service est totalement dépendante du climat.
Eclairage public	114,28%	Comme pour la voirie entretien, les chantiers de rénovation de l'éclairage public ont repris.
Voirie signalisation	169,83%	Des campagnes de traçage conséquentes ont été mises en œuvre cette année.
Signalisation tricolore	87,14%	Certains chantiers prévus au budget n'ont pas été confirmés par les communes.
Entretien des terrains de sport	107%	Ces compétences reposent principalement sur les accords techniques d'entretien établis avec les communes adhérentes.
Espaces verts	98,61%	
Friches industrielles	102,27%	
Chemins de randonnées	100%	
Serres	86,18%	L'activité des serres dépend des besoins en fleurissement émis par les communes adhérentes.
Défense incendie	103,22%	L'activité du service correspond aux engagements d'entretien et de contrôle annuels des équipements.

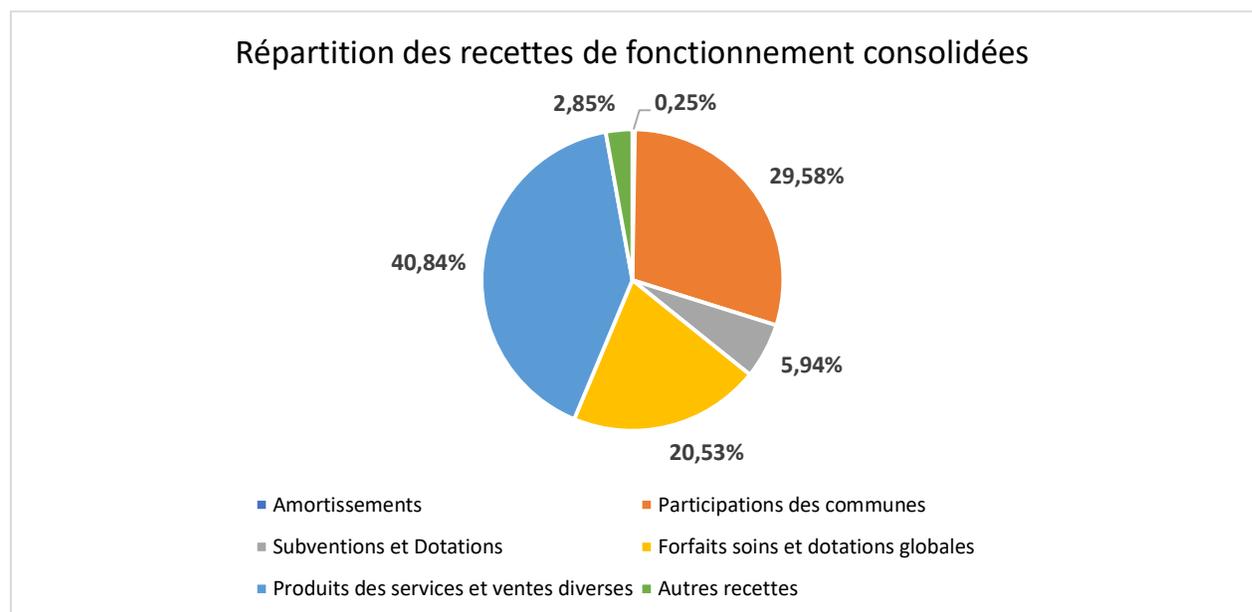


B. La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement consolidées se sont élevées à hauteur de 28 462 141,59€ et les dépenses à hauteur de 28 163 004,49€ détaillées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Rubriques	CA 2021	CA 2022
Charges de personnel et frais assimilés	16 634 767,72	17 658 950,63
Charges de gestion courantes	8 040 987,87	9 043 645,37
Intérêts de la dette	212 372,40	228 846,44
Dotations aux amortissements	801 632,73	844 911,61
Pertes sur créances irrécouvrables	32 514,70	47 403,25
Autres dépenses	198 956,33	339 247,19
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 921 231,75	28 163 004,49
RECETTES		
Rubriques	CA 2021	CA 2022
Amortissement subv. & reprise provisions	86 270,38	72 451,28
Participations des communes	7 231 168,16	8 419 591,06
Subventions et Dotations	1 528 977,17	1 690 069,94
Forfaits soins et dotations globales	6 004 170,48	5 843 582,08
Produits des services et ventes diverses	11 178 893,02	11 625 139,66
Autres recettes	705 865,63	811 307,57
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 735 344,84	28 462 141,59
Résultat annuel	814 113,09	299 137,10
Déficit reporté	2 466 706,83	2 673 028,23
Excédent reporté	2 227 178,97	1 807 553,48
Résultat consolidé	574 585,23	-566 337,65

→ **Les recettes** : une augmentation de 6,46% des recettes globalisées est constatée par rapport au CA 2021.



→ Participation des communes : 29,58% des recettes consolidées, + 16,43% par rapport au CA 2021.

Il s'agit à la fois de la participation des communes aux frais de structure du SIVOM de la Communauté du Béthunois, mais également de leur engagement dans les diverses compétences déléguées.

La part relative aux frais de structure s'élève à 1 070 321€, la part relative aux compétences déléguées s'élève à 7 349 270,06€.

→ Subventions et dotations, forfaits soins et dotations globales : 26,47% des recettes consolidées, équivalent au CA 2021.

Il s'agit ici :

- de subventions versées par la CAF pour le fonctionnement des différents services que sont les crèches, les centres de loisirs, le relais petite enfance et les colonies ;
- des dotations versées par l'ARS dans le cadre du fonctionnement des EHPAD, du CSAPA et du service de Soins infirmiers à domicile ;
- de la participation du département versée aux résidences autonomie, aux EHPAD, et au service d'aide et d'accompagnement à domicile.

→ Produits des services et ventes diverses : 40,84% des recettes consolidées, + 3,99% par rapport au CA 2021.

Ces recettes proviennent principalement des services suivants :

- Vente de repas : Restauration collective (hors participation des communes) et restauration à domicile,
- Participations des usagers (crèches, aide à domicile)
- Hébergement (EHPAD et résidences autonomie)
- Prestations effectuées par les services techniques
- Crématations.

→ Autres recettes : 2,85% des recettes consolidées.

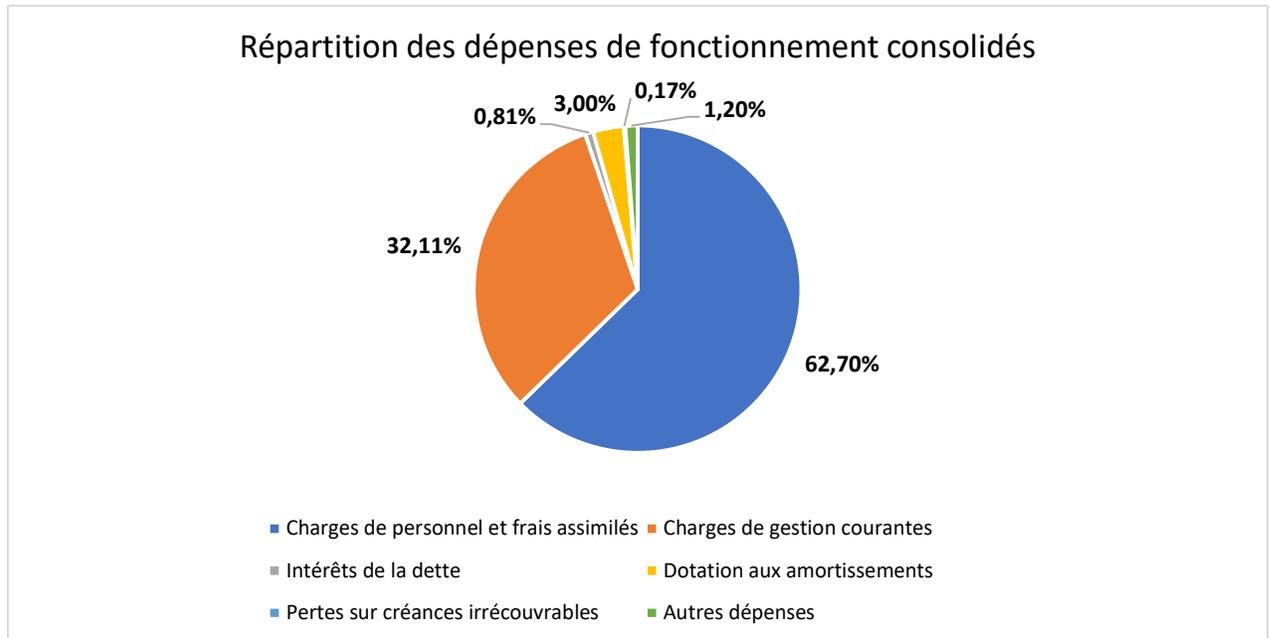
Elles concernent essentiellement les remboursements de rémunération dans le cadre de la mise en œuvre des assurances de personnel.

→ Amortissements des subventions et reprises sur provisions : 0,25% des recettes consolidées.

Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas d'encaissements réels**.

La principale augmentation des recettes concerne l'exercice des compétences déléguées au SIVOM par les Communes.

→ **Les dépenses** : une augmentation de 8,65% est constatée par rapport au CA 2021.



→ Les charges de gestion courante : 32,11% des dépenses globalisées, **+12,47%** par rapport au CA 2021.

Elles concernent toutes les dépenses relatives aux bâtiments, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, ainsi que les différents achats de fournitures (notamment les denrées alimentaires), de petits matériels et équipements, d'entretien courant ainsi que les fournitures administratives.

→ Les charges de personnel et frais assimilés : 62,70% des dépenses consolidées, **+ 6,16%** par rapport au CA 2021.

Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois.

→ Les intérêts de la dette : 0,81% des dépenses consolidées.

Il s'agit du paiement des intérêts compris dans les annuités de remboursement d'emprunt. (CF IV. La dette).

→ Les dotations aux amortissements : 3,00% des dépenses consolidées.

Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas de décaissements réels**.

→ Les pertes sur créances irrécouvrables : 0,17% des dépenses consolidées.

→ Autres dépenses : 1,20% des dépenses consolidées.

Ces charges comprennent notamment les indemnités d'élus, les redevances de logiciels, les atténuations de recettes.

La section de fonctionnement présente ainsi un résultat annuel consolidé de 299 137,10€, ramené à hauteur de **- 566 337,65€**, après affectation des résultats 2021 de l'ensemble des budgets.

C. La section d'investissement :

Les recettes d'investissement consolidées se sont élevées à hauteur de 2 704 057,38€ et les dépenses à hauteur de 5 084 710,73€ détaillées comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Rubriques	CA 2021	CA 2022
Remboursement de la dette (16)	1 074 163,18	989 467,31
Dépenses d'équipement (20-21-23)	1 524 557,37	3 881 765,50
Opérations patrimoniales	327 604,91	86 497,79
Dépôts et cautionnements	121 378,51	126 980,13
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 047 703,97	5 084 710,73
RECETTES		
Rubriques	CA 2021	CA 2022
Subvention d'équipement (13)	256 496,95	532 513,00
Participations reçues (10) *	41 067,81	208 984,78
Affectation du résultat de fonctionnement	284 454,57	1 440 059,98
Amortissements	640 594,90	437 015,51
Dépôts & Cautionnements	110 208,04	81 202,21
Autres recettes	342,00	4 281,90
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 333 164,27	2 704 057,38
Résultat annuel	-1 714 539,70	-2 380 653,35
Déficit d'investissement reporté	-280 797,55	-410 069,66
Excédent d'investissement reporté	5 594 040,41	4 611 847,74
Restes à recouvrer (recettes)	669 370,42	1 116 703,54
Restes à réaliser (dépenses)	-4 013 523,85	1 257 992,61
Résultat consolidé	254 549,73	1 679 835,66

→ **Les recettes** sont composées :

- des subventions attribuées dans le cadre de la construction de la nouvelle unité centrale de production de repas,
- du FCTVA pour un montant de 208 984,78€ et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 pour 1 440 059,98€,
- des amortissements et opérations patrimoniales pour 437 015,51€,
- des dépôts et cautionnement pour 81 202,21€,
- des autres recettes pour 4 281,90€.

Les restes à recouvrer s'élèvent à 1 116 703,54€ détaillés comme suit :

- Subvention FIPD pour l'acquisition de 7 gilets pare-balle : 1 750,00€,
- Subvention FIPD pour l'acquisition de 7 terminaux portatifs : 2 940,00€,
- Subvention DSIL construction UCPR : 350 421,54€,
- Subvention Régionale construction UCPR : 761 592,00€.

→ **Les dépenses** sont composées :

- du remboursement du capital de la dette pour 989 467,31€,
- des dépenses d'équipement pour 3 881 765,50€,
- des opérations patrimoniales pour 86 497,79€,
- de dépôts et cautionnement pour : 126 980,13€.

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 257 992,61€ détaillés ci-après :

- Acquisition d'une maison rue de Lille : 65 000,00€,
- Achat d'une plaque vibrante pour la compétence voirie entretien : 1 618,80€,
- Achat d'une citerne à eau sur remorque pour la compétence voirie entretien : 700,00€,
- Coffrets électriques pour la compétence éclairage public : 3 680,64€,
- Licence logiciel CITYZEN pour la direction du pôle solidarité santé pour : 576,00€,
- Assises au sol pour les crèches : 951,68€,
- Tabourets ergonomiques pour la crèche de Verquigneul : 1 040,04€,
- Etudes liées au chantier de la nouvelle UCPR : 177 900,53€
- Equipements nouvelle UCPR : 54 640,46€,
- Travaux liés au chantier de la nouvelle UCPR : 782 490,20€,
- Logiciel LOGITUD police municipale intercommunale : 6 283,14€,
- Installation téléphonique PMI : 3 591,60€,
- 1 véhicule et 2 motos pour la compétence sécurité publique : 74 484,53€,
- Matériel de signalisation PMI: 731,16€,
- Matériel de défense PMI: 13 213,41€,
- Mobilier pour le cabinet médical du CSAPA : 719,82€,
- Mobilier de bureau pour le SSIAD : 1 124,45€,
- Travaux sur le four de crémation : 66 226,95€,
- Strapontins pour les ascenseurs de la résidence autonomie Guynemer : 3 019,20€.

III. La répartition du compte administratif par budget et par section :

INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT			
<i>GLOBALISATION</i>	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Budget Principal			
Dépenses	5 564 236,20	12 697 027,12	18 261 263,32
Recettes	6 714 316,91	13 936 595,76	20 650 912,67
<i>Résultat</i>	1 150 080,71	1 239 568,64	2 389 649,35
Budget annexe résidence autonomie Les Sorbiers			
Dépenses	4 326,72	511 457,19	515 783,91
Recettes	188 270,63	607 814,04	796 084,67
<i>Résultat</i>	183 943,91	96 356,85	280 300,76

Budget annexe résidence autonomie Guynemer			
Dépenses	22 766,33	597 657,54	620 423,87
Recettes	280 040,09	792 871,35	1 072 911,44
<i>Résultat</i>	<i>257 273,76</i>	<i>195 213,81</i>	<i>452 487,57</i>

Budget annexe CSAPA			
Dépenses	15 656,32	279 811,22	295 467,54
Recettes	49 477,22	473 104,73	522 581,95
<i>Résultat</i>	<i>33 820,90</i>	<i>193 293,51</i>	<i>227 114,41</i>

Budget annexe SAAD			
Dépenses	37 579,01	5 222 865,65	5 260 444,66
Recettes	64 801,16	2 741 493,82	2 806 294,98
<i>Résultat</i>	<i>27 222,15</i>	<i>- 2 481 371,83</i>	<i>- 2 454 149,68</i>

Budget annexe SSIAD			
Dépenses	12 648,05	1 321 876,86	1 334 524,91
Recettes	65 192,00	1 641 542,92	1 706 734,92
<i>Résultat</i>	<i>52 543,95</i>	<i>319 666,06</i>	<i>372 210,01</i>

Budget annexe EHPAD F. DEGEORGE			
	tableau de financement	résultat d'exploitation	
Dépenses	296 968,73	5 975 258,76	6 272 227,49
Recettes	465 460,21	6 133 764,21	6 599 224,42
<i>Résultat</i>	<i>168 491,48</i>	<i>158 505,45</i>	<i>326 996,93</i>

Budget annexe EHPAD M. CURIE			
	tableau de financement	résultat d'exploitation	
Dépenses	138 948,04	3 542 801,00	3 681 749,04
Recettes	206 879,64	3 037 098,53	3 243 978,17
<i>Résultat</i>	<i>67 931,60</i>	<i>- 505 702,47</i>	<i>- 437 770,87</i>

Budget annexe Crématorium			
Dépenses	659 643,60	637 980,74	1 297 624,34
Recettes	377 145,30	905 409,71	1 282 555,01
<i>Résultat</i>	<i>- 282 498,30</i>	<i>267 428,97</i>	<i>- 15 069,33</i>

Budget annexe CPEF			
Dépenses	-	49 296,64	49 296,64
Recettes	21 025,50	-	21 025,50
<i>Résultat</i>	<i>21 025,50</i>	<i>- 49 296,64</i>	<i>- 28 271,14</i>

TOTAL			
Dépenses	6 752 773,00	30 836 032,72	37 588 805,72
Recettes	8 432 608,66	30 269 695,07	38 702 303,73
<i>Résultat</i>	<i>1 679 835,66</i>	<i>- 566 337,65</i>	<i>1 113 498,01</i>

Le compte administratif consolidé pour l'année 2022 s'élève ainsi à 1 113 498,01€.

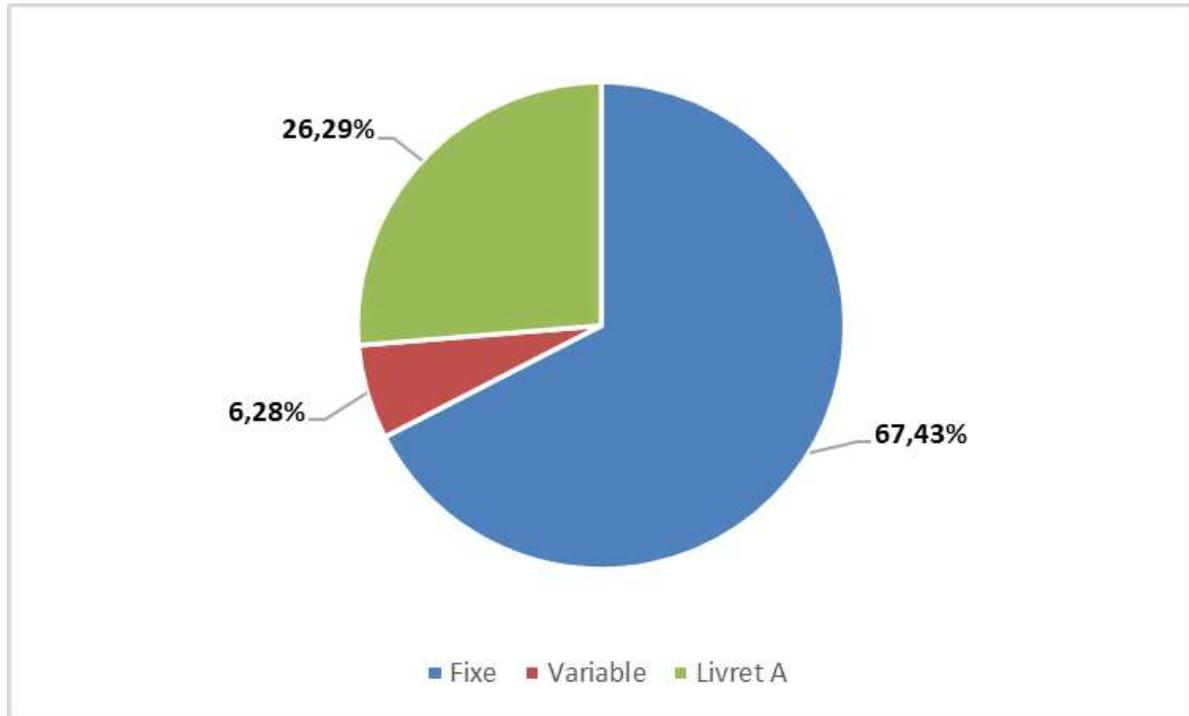
IV. La dette :

Synthèse au 31 décembre 2022 :

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû sur l'ensemble des budgets s'élève à 11 342 223€ correspondant à 33 lignes de prêts différentes, à un taux moyen fixé à 1,93%.

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annual)
Fixe	7 648 308 €	67,43%	1,71%
Variable	711 997 €	6,28%	1,92%
Livret A	2 981 918 €	26,29%	2,49%
Ensemble des risques	11 342 223 €	100,00%	1,93%



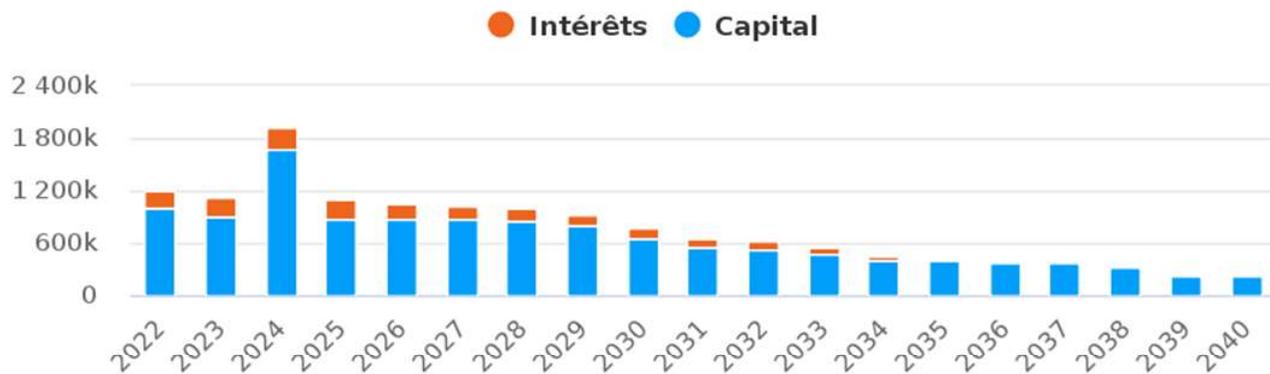
Seuls 6,28% de l'encours de dette total sont à taux variable. Ainsi 93,72% restent totalement sécurisés.

Détail par budget :

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BUDGET PRINCIPAL	6 408 815 €	1,77%	11 ans et 2 mois	6 ans et 1 mois	18
EHPAD F.DEGEORGE	3 021 066 €	2,47%	16 ans et 4 mois	8 ans et 8 mois	7
EHPAD M.CURIE	8 225 €	3,67%	1 an et 1 mois	8 mois	1
RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER	28 650 €	4,79%	4 ans et 7 mois	2 ans et 9 mois	1
CREMATORIUM	1 875 467 €	1,51%	10 ans et 10 mois	5 ans et 8 mois	6
TOUT BUDGET	11 342 223 €	1,92%	12 ans et 5 mois	6 ans et 8 mois	33

*Le capital restant dû tient compte de l'emprunt lié à la construction de la nouvelle unité centrale de production de repas : 4 963 900€ (CRD : 4 434 553€)

Profil d'extinction de la dette :



Le pic constaté en 2024 correspond au remboursement, en une seule échéance, d'un emprunt de 800 000€, contractualisé dans le cadre de la construction de la nouvelle unité centrale de production de repas et dont le montant avait été défini en fonction de l'estimation du FCTVA à percevoir sur les travaux réalisés.

V. Précisions financières :

A. Les opérations réelles du compte administratif 2022 :

Il s'agit, concernant les dépenses, des charges effectivement décaissables, et concernant les recettes, des produits réellement encaissables.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges de personnel et frais assimilés	17 658 950,63	Participations des communes	8 419 591,06
Charges de gestion courantes	9 043 645,37	Produits des services	11 625 139,66
Charges financières	228 846,44	Subventions, forfaits et dotations	7 533 652,02
Autres dépenses réelles	386 650,44	Autres recettes réelles	811 307,57
Total dépenses réelles	27 318 092,88	Total recettes réelles	28 389 690,31
INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Dépenses d'équipement	3 881 765,50	affectation du résultat de fonctionnement	1 440 059,98
Remboursement capital de la dette	989 467,31	Dotations, fonds divers et réserves	208 984,78
Autres dépenses réelles	126 980,13	Subventions d'équipement	532 513,00
		Autres recettes réelles	85 484,11
Total dépenses réelles	4 998 212,94	Total recettes réelles	2 267 041,87

B. Les niveaux d'épargne du compte administratif :

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute), représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle constitue un double indicateur :

1. un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité du SIVOM à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

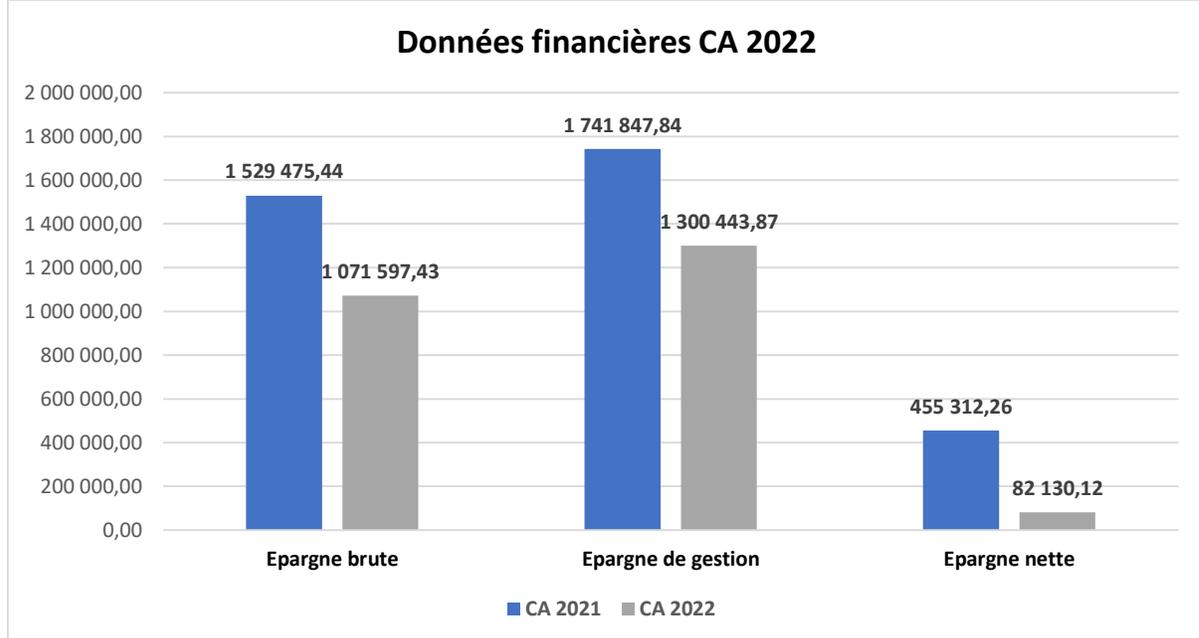
L'épargne de gestion correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

	CA 2021	CA 2022	Evolution
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	25 119 599,02	27 318 092,88	+ 8,75%
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	26 649 074,46	28 389 690,31	+ 6,53%
Epargne brute	1 529 475,44	1 071 597,43	-29,93%
<i>Intérêts de la dette</i>	212 372,40	228 846,44	
Epargne de gestion	1 741 847,84	1 300 443,87	-25,34%
<i>Remboursement du capital de la dette</i>	1 074 163,18	989 467,31	
Epargne nette	455 312,26	82 130,12	-81,96%



Les recettes réelles de fonctionnement présentent une augmentation globale de 6,53% alors que les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de 8,75% impactant directement l'épargne brute, en net recul de 29,93% par rapport à 2021.

Les intérêts des emprunts ont sensiblement augmenté sur la partie variable, du fait de la hausse du taux du livret A, mais restent globalement maîtrisés.

L'épargne nette s'établit ainsi à 82 130,12€ réduisant pour cette année les capacités d'investissement du SIVOM.

Malgré une nette reprise des activités de l'ensemble des compétences du SIVOM de la communauté du Béthunois, cette année 2022 reste fortement impactée par l'inflation et les diverses mesures gouvernementales relatives à l'augmentation du point d'indice et autres avantages salariaux.